

**CHAMBRE D'AGRICULTURE, DE COMMERCE
D'INDUSTRIE, DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

N/réf: 5 AB/JC

Objet : Contrôle/ opération transbordement

Monsieur Henri JEAN
Préfet de la Collectivité Territoriale
Place Lieutenant Colonel Pigeaud
BP : 4200

SAINT-PIERRE

Saint-Pierre, le 25 janvier 2017

Monsieur le Préfet,

Je viens d'apprendre qu'il y a eu un contrôle de l'inspection du travail ce matin sur le port, plus particulièrement sur le transbordement du poisson des bateaux des Iles Féroé.

Si je ne remets pas en cause la réalisation des contrôles nécessaires au bon respect de la réglementation, la méthode me semble inadaptée. La présence des gendarmes auprès de l'inspectrice du travail ne donne pas une image avenante de l'archipel aux armements qui ont choisi le port de Saint-Pierre & Miquelon pour réaliser leurs opérations de transbordement de poissons.

Ce n'est pas la première fois que nous sommes alertés par nos entreprises sur la manière dont les contrôles sont effectués.

Nous souhaiterions que soit privilégiée une approche pédagogique et constructive avant d'utiliser la répression et maintenant la force publique.

Alors que nos entreprises s'évertuent à trouver de nouveaux débouchés économiques pour le développement du port, il serait souhaitable que de telles pratiques ne viennent pas fragiliser le potentiel de développement de l'activité maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,




Alain BEAUCHENE